

Procédure d'attestation d'équivalence de niveau Bachelor of Science HES-SO en Technique en radiologie médicale (TRM) en vue d'entrer dans la procédure d'admission du Master of Science en Sciences de la Santé, orientation TRM, HES-SO - UNIL

PRINCIPES

Procédure par analogie aux règles d'obtention a posteriori du titre HES mises en place au niveau national pour les filières Ergothérapie, Physiothérapie, Nutrition et diététique et Sage-femme.

- Exigences minimales cumulatives :
 - exigence d'un titre du degré secondaire II (maturité gymnasiale, maturité professionnelle, titre d'une EDD / ECG, CFC) afin de garantir le niveau académique requis ;
 - seul le titre professionnel suisse délivré par une école devenue HES est pris en compte : diplôme de technicien ou de technicienne en radiologie médicale CRS ;
 - conditions complémentaires pour l'obtention de l'équivalence :
 - deux années de pratique professionnelle au minimum ;
 - avoir suivi dans le domaine de la technique en radiologie médicale, de la recherche, de la pédagogie ou de la méthodologie générale contribuant à l'obtention de compétences TRM, un cours ou un ensemble de cours de formation postgrade de niveau haute école ou d'au minimum un total de 200 leçons ou 10 crédits ECTS.

- Dossier de demande d'équivalence :
 - les candidat-e-s intéressé-e-s remplissent le dossier selon les informations données et l'adressent à HES-SO Master ;
 - les dossiers font l'objet d'une première vérification par un service administratif compétent. Les dossiers qui ne sont pas conformes ou incomplets sont retournés ;
 - les dossiers sont traités par une commission qui décide de l'attribution de l'équivalence.

- Commission d'équivalence :
 - La commission d'équivalence est composée des personnes suivantes :
 - le Vice-recteur Enseignement de la HES-SO ;
 - la Responsable du domaine Santé ;
 - le ou la responsable de l'orientation Technique en radiologie médicale du MSc en Sciences de la Santé HES-SO – UNIL ;
 - un directeur ou une directrice d'une haute école du domaine Santé de la HES-SO délégué-e par le Conseil de domaine Santé.

- Attestation d'équivalence :
 - le ou la candidat-e dont l'équivalence de niveau est confirmée reçoit une attestation d'équivalence signée par le Rectorat de la HES-SO ;
 - l'attestation d'équivalence doit être jointe au dossier d'inscription du Master ;
 - l'attestation d'équivalence est valable pour la rentrée académique en cours ;
 - il n'est pas prévu de recours pour les personnes ne répondant pas aux exigences de l'équivalence.

Liste indicative des formations pouvant attester de l'équivalence selon les conditions complémentaires :

- Formations spécifiques dans le domaine de la radiologie médicale, par exemple :
 - CAS HES-SO Pratique de l'imagerie médicale : nouvelles technologies et dynamique de l'information ;
 - CAS HES-SO Dosimétrie en radio-oncologie ;
 - CAS HES-SO en Imagerie par Résonance Magnétique – IRM ;
 - Certificat d'expert en radioprotection IRA et reconnu par l'OFSP (80 leçons).
- Formations dans le domaine de méthodologie générale, de l'enseignement ou de la recherche, par exemple :
 - CAS HES-SO Intégration des savoirs scientifiques dans les pratiques professionnelles de la santé ;
 - CAS HES-SO Utilisation de la simulation dans le domaine de la santé ;
 - CAS HES-SO Praticien formateur ;
 - CAS HES-SO Gestion d'équipe et conduite de projets ;
 - CAS UNIL-UNIGE partenariat HES-SO Santé et diversités : comprendre et pratiquer les approches transculturelles ;
 - CAS UNIGE – HES-SO Interventions basées sur la Pleine Conscience (Mindfulness Based Interventions) ;
 - CAS UNIGE Qualité et sécurité des soins : dimensions opérationnelles ;
 - CAS UNIGE Informatique médicale.

Coûts :

Le dépôt et le traitement du dossier de demande d'équivalence est facturé **CHF 150.-**.

Cette procédure a été approuvée par le Rectorat, le 12 janvier 2017
